



Chantier / A.I.P.R.

PRÉPARATION À L'AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR) - ENCADRANT

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



ARCAS
Formation



2 jours

14 heures

INTER ou INTRA

Délais d'accès

15 jours minimum avant le début de l'action

Dates et tarifs

Voir notre catalogue en ligne ou à la demande



OBJECTIF(S)

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de faire appliquer les mesures de prévention définies en amont, et de veiller à la sécurité du chantier, lors des interventions à proximité des réseaux.

COMPÉTENCE(S) / ÊTRE CAPABLE

- AIPR-ENC-C01 - De situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
- AIPR-ENC-C02 - D'identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques
- AIPR-ENC-C03 - De respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux
- AIPR-ENC-C04 - D'analyser les récépissés des DICT et appliquer les recommandations spécifiques au chantier
- AIPR-ENC-C05 - D'analyser le plan des réseaux pour préparer son intervention
- AIPR-ENC-C06 - De définir et mettre en œuvre les moyens de protection collective et individuelle
- AIPR-ENC-C07 - De vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition
- AIPR-ENC-C08 - D'adapter les moyens et techniques d'exécution aux risques d'endommagement spécifiques au chantier
- AIPR-ENC-C09 - D'identifier une situation à risque ou non conforme et alerter, si besoin, le responsable de projet
- AIPR-ENC-C10 - D'appliquer les règles d'arrêt de chantier
- AIPR-ENC-C11 - De maintenir un accès aux ouvrages de mise sécurité des réseaux
- AIPR-ENC-C12 - D'analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage
- AIPR-ENC-C13 - Préparer les éléments nécessaires au récolement cartographique



PUBLIC VISE Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux et dans le suivi de ceux-ci (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».

Demandeur d'emploi

Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap

Nos formations concernent tout type de public et sans distinction. Cependant, si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Vous pouvez nous contacter au 06 92 54 88 86 ou par courriel à direction@arcasformation.re

L'AIPR est l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Elle est obligatoire au 01/01/18 pour une ou plusieurs personnes par équipe sur le chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins, dans le BTP ou les secteurs connexes.

PRE-REQUIS Aucun prérequis nécessaire à la formation

PARTICIPANTS : Max : 10 personnes



Nous nous assurons que nos prestataires de location de salles de formation répondent aux normes d'accessibilité P.M.R.



PROFIL FORMATEUR Formateurs qualifiés dans le domaine en prévention des risques professionnels
Titulaires d'un certificat de compétence délivré par un organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude en andragogie.

MODALITES PEDAGOGIQUES Exposés interactifs, démonstrations par le formateur,

MOYENS & SUPPORTS PEDAGOGIQUES Présentation Power Point
Vidéo
Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :
DICT
Connexion internet
1 pc et / ou tablette par stagiaire (pour examen)



PRÉPARATION À L'AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR) - ENCADRANT



CADRES / TEXTE(S) REGLEMENTAIRE(S)

Sécurité des réseaux : Articles R554-1 et suivants du code de l'environnement.

Formation à la sécurité et évaluation du travailleurs : Articles L4121-4, L4141-1 et 2, R414-13 et 14 du code du travail.

Arrêté du 15 février 2012.

Guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux (version en vigueur approuvée par l'arrêté du 30 juin 2012)



PRÉPARATION À L'AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR) - ENCADRANT



CONTENU DE LA FORMATION

Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau

- Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence AIPR
- Les acteurs et les étapes d'un projet de travaux
- Le rôle et les responsabilités : du responsable de projet - de l'exploitant de réseau - de l'encadrant - de l'opérateur.

Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques

- Les différents types de réseaux.
- La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles.

Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux

- Techniques d'intervention adaptées aux réseaux et à l'environnement

Analyser les récépissés des DICT et appliquer les recommandations spécifiques au chantier

- Procédures : DT, DICT, DT-DICT conjointe, IC, ATU...

Analyser le plan des réseaux pour préparer son intervention

- Exploitation d'un plan de réseaux
- Les classes de précision
- Le marquage-piquetage
- Analyse de l'environnement et identification des affleurants

Définir et mettre en œuvre les moyens de protection collective et individuelle

- Les EPC adaptés
- Les EPI adaptés

Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition

- Principes et obligations liés aux AIPR

Adapter les moyens et techniques d'exécution aux risques d'endommagement spécifiques au chantier

- Les techniques de travaux et les nouvelles méthodes de travail

Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter, si besoin, le responsable de projet

- Les situations d'anomalies
- Le repérage des anomalies
- La conduite à tenir

Appliquer les règles d'arrêt de chantier

- Les cas de points d'arrêt.
- Les procédures d'arrêt de chantier

Maintenir un accès aux ouvrages de mise sécurité des réseaux

- Les différents dispositifs d'arrêt et leur accessibilité

Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage

- La procédure en cas d'anomalie
- La procédure en cas de dommage (règle des 4A)

Préparer les éléments nécessaires au récolement cartographique

- Obligation, enjeu, procédure du géoréférencement et récolement

Examen A.I.P.R. Encadrant



MODALITES D'EVALUATION

QCM en ligne encadré par l'Etat permettant la remise aux participants et à l'employeur de l'attestation de réussite de compétence réalisé par notre centre d'examen reconnu par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (M.T.E.S), afin de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*02



MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Validité 5 ans

Selon le site "reseaux-et-canalizations.ineris.fr" (site officiel AIPR) :

Dans le cas de la référence à un CACES, la limite de validité de l'AIPR ne peut dépasser la limite de validité du CACES. Dans le cas de la référence à un autre titre, diplôme ou certificat de qualification professionnelle, la limite de validité de l'AIPR ne peut dépasser 5 ans après la délivrance de ce titre, diplôme ou certificat de qualification professionnelle. Dans le cas de la référence à une attestation de compétences obtenue après examen par QCM (QCM-IPR), la limite de validité de l'AIPR ne peut dépasser la limite de validité de l'attestation de compétences, qui est elle-même de 5 ans.

Il convient de noter que pour tout examen par QCM (QCM-IPR) passé avant le 1er janvier 2017 ou durant les 3 mois de l'expérimentation menée au printemps 2015, le délai de validité de l'attestation de compétences correspondantes démarre au 1er janvier 2017, et non à la date de l'examen.

L'évaluation des acquis lors d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » est la même que celle lors d'une formation initiale.

Moyenne générale de satisfaction |

%

